



Communiqué

Crise COVID-19 : le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation s'engage envers la filière pomme de terre industrielle

Paris, 9 juin 2020 - La filière pomme de terre a reçu ce jour l'assurance du Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation d'un **accompagnement financier significatif** dans le cadre de la crise COVID-19.

La filière pomme de terre remercie le Ministre pour cet engagement et son écoute attentive aux difficultés actuelles du secteur.

Cette aide permettra de couvrir partiellement les coûts engendrés par le retrait des volumes de pommes de terre non transformées pendant la crise sanitaire, du fait de l'arrêt quasi total des activités de restauration. Elle s'inscrit dans le cadre de l'article 222 de l'OCM unique dont le bénéfice a été accordé au secteur par la Commission Européenne.

Les interprofessions et les services du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, à la suite d'un premier travail constructif, vont se réunir très prochainement pour définir les modalités du dispositif d'aide annoncé.

La filière, à travers ses deux interprofessions, veillera au respect des règles interprofessionnelles conformément à leurs engagements du plan de filière et des Etats Généraux de l'Alimentation.

Contacts presse

Bertrand OUILLON Délégué GIPT Tél. : 06 23 17 39 61 bertrand.ouillon@gipt.net	Philippe HERIARD Agence Droit Devant Tél. : 06 12 46 21 38 heriard@droitdevant.fr
--	---